



Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada

ADDENDUM no.1 / ADDENDUM no. 1

March 18, 2020 / 18 mars 2020

F5211-190824

Cap-aux-Meules – Floating Dock Reconfiguration / Cap-aux-Meules – Réaménagement pontons

QUESTIONS ET RÉPONSES / QUESTIONS AND ANSWERS

Question #1 :

Dans quel poste de paiement serons-nous payer pour la réinstallation de la pierre du brise-lames et celles de l'empierrement de rive, après la modification et la remise en place des blocs d'ancrage ?

Réponse #1 :

Le poste de mesurage n°2 - Démolition .1 Enrochement comprend également les travaux de remise en place de la pierre récupérée.

Question #1:

In which item will we be paid for the reinstallation of the breakwater stone and those of the shore protection, after the modification and replacement of the anchor blocks?

Answer # 1:

Item no°. 2 - Demolition .1 Stone protection also includes work to put back the recovered stone.

Question #2:

Étant donné la grande quantité de pierre à excaver du brise-lames, avons-nous un terrain mis à notre disposition pour l'entreposage et le tri des pierres ?

Réponse #2 :

L'aire de services sera mise à la disposition de l'entrepreneur.

À titre informatif, sans imposer une méthode de travail, il a été accepté par le Programme de Protection Poisson et de son Habitat (PPPH) de mettre la pierre temporairement sur les pentes du brise-lames et la récupérer directement pour la reconstruction au lieu de la transporter.



Question # 2:

Given the large quantity of stone to be excavated from the breakwater, do we have available space for the storage and sorting of stones?

Answer # 2:

The service area will be available to the contractor.

For information, without imposing a working method, it was accepted by the Fish and Fish Habitat Protection Program (PPPH) to temporarily place the stone on the slopes of the breakwater and recover it directly for reconstruction instead of transporting it.